

Le président de la République a insisté lors de son dernier discours aux ambassadeurs, en septembre 2022, sur l'importance de conserver des "pôles de puissance et d'influence" et d'inventer de nouvelles "grammaires" face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il semble que depuis l'apparition des Etats-nations, ceux-ci aient toujours fait face à des formes de contrainte inhérente à une pluralité d'acteurs statiques. Y compris dans des situations hégémoniques, Athènes, l'empire perse, puis romain et ottoman jusqu'au "moment impérialiste" des années post-guerre froide qui a consacré la domination de "l'hyperpuissance américaine" (Vedrine), les Etats ont dû faire face à des facteurs limitant leur politique étrangère. Toutefois, l'évolution progressive de la société internationale, en passant par l'ordre westphalien jusqu'à la configuration contemporaine, a créé des conditions à la fois diverses et aléatoires de contrainte pour la politique étrangère des Etats.

Cette dernière peut être définie comme l'action publique en matière extérieure d'un acteur statique. Il convient ici d'aborder : l'analyse de la politique étrangère de la France "lato sensu", en y incluant bien sûr sa diplomatie économique, son attraktivité mais aussi les considérations stratégiques inhérentes à sa puissance.

Dans quelle mesure, la politique étrangère française est-elle aujourd'hui contrainte ?

La multiplication des sources de contrainte défie les ambitions de la politique étrangère française (I), toutefois, elle semble à relativiser au regard de ses nombreux atouts et des moyens engagés afin d'indiquer le déclassement de la France (II).

## I - La multiplication des sources de contrainte défie les ambitions de la politique étrangère française

### A) Des facteurs structurels limitant sa capacité d'action

Tout d'abord, les divers facteurs de contrainte qui vont être développés ultérieurement, n'ont fait que croître au cours des siècles, limitant nettement la capacité d'action de la politique de la France depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il en va bien entendu des facteurs limitant intrinsèques aux caractéristiques de chaque état, qui tiennent de sa géographie, de sa démographie ou de tendances mono-économiques structurelles. La France ayant en effet vécu depuis longtemps sa transition démographique... n'a pas une population (60 millions) lui permettant de nourrir une ambition comparable à la Chine, à l'Inde ou même les Etats-Unis. Il en va de même de sa superficie ou de ses ressources énergétiques. Par ailleurs, son déclin économique lui empêche d'avoir des capacités financières budgétaires suffisantes face à l'Angleterre des enjeux.

De surcroît, la diplomatie française doit composer avec les contraintes internes d'une monarchie. Bien que les marges de manœuvre du chef de l'Etat qui conduit la politique étrangère, en vertu de la constitution, soient bien plus larges qu'aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et surtout en

Allemagne, qui devant obtenir l'accord de ses parlements respectifs, afin d'engager des forces militaires sur un théâtre extérieur; le président de la République est l'initiateur du vote du budget, et plus largement du rapport universel dit sur les cinq ans. Cela constitue une limite à l'exercice de sa politique étrangère, comparé à ses voisins Nordiques, tels que le Royaume-Uni qui n'ont pas une action dans une temporalité plus longue. En outre, bien que l'expression ait fait débat, la mise en œuvre de la politique étrangère peut faire face à des critiques internes des administrateurs, comme le suggère l'évocation du blocage de "l'état profond" par le Président en septembre 2019.

Ensuite depuis la DDR, et surtout le cadre juridique né de la Seconde guerre mondiale, la France est contrainte par le droit international. L'état français dans chaque action internationale qu'il veut entreprendre, est contraint par les obligations contractuelles auxquelles il a consenti à se soumettre. En théorie ce facteur de contrainte n'aurait pas besoin d'être développé, car chaque Etat, en vertu de l'article 2 paragraphe 1 de la Charte des Nations Unies (CNU), est égal et fait face aux mêmes contraintes, unidimensionnellement. Toutefois, de nombreux Etats s'en affranchissent régulièrement, et de la sorte, se donne quelque part d'un avantage comparatif dans leurs rapports de force avec leurs voisins. On peut citer la violation des Conventions de Genève protégeant le "Jus in bello", droit de la guerre, ou DIT, par l'Azerbaïdjan, frappant des populations civiles dans le conflit armé qui l'oppose à l'Arménie, peu le contrôle du Nagorny-Karabagh; - l'Iran qui contrevenant à ses obligations au titre du TNP, ou la Russie qui viole l'art 2-4 et l'article 33 de la CNU en envahissant la Géorgie en 2008, puis l'Ukraine depuis 2014.

Par ailleurs, le cadre européen, les TUE et TFUE, eux aussi juridiquement contraignants, tout en

constituant à bien des égards un atout, peut émuler, à la marge, la politique étrangère française. Par exemple sa diplomatie économique, à travers la législation monopolaire favorisant la concurrence.

### b) Des facteurs conjoncturels, fruits des rapports de force et des dynamiques géopolitiques

Les rivalités politiques et les luttes stratégiques qui opposent la France à ses rivaux, mais aussi parfois à ses partenaires, limitent la conduite de ses objectifs à l'international.

L'intensité de la compétition entre les grandes puissances à l'échelle n'est pas sans créer des difficultés dans l'action de la France sur tous les continents. À l'titre d'exemple, les actions de déstabilisation en mer de Chine de Pékin, troublant et en même temps justifiant la stratégie française pour l'Indo-pacifique. Ou, la mise en œuvre de l'extraterritorialité du droit américain et la condamnation de banques (SE, PNB) ou entreprises françaises (Alstom, Tchiribin) relevant dans des secteurs stratégiques à des fins de captation de marchés internationaux, mit profondément à notre diplomatie économique. L'exemple de la Russie au Japon est aussi édifiant.

La réemergence de puissances régionales qui exercent notre action dans nos zones d'influence traditionnelles est aussi à souligner. L'action de l'Iran, via ses "proxies" "Hizbollah" au Liban, et "Hachd al-Chabi" en Irak, contraint la aussi aux effets français afin d'arriver une sorte d'accord pacifique à ces deux pays. L'action de la Turquie dans la région et dans le Caucase déstabilisatrice a également pointé du doigt par la ministre des Affaires étrangères.

De plus, la diplomatie d'autres rivaux ne s'arrête pas aux cadres bilatéraux, mais entend également contre-carrer les actions françaises au sein des enceintes multilatérales. C'est le cas de l'administration

Trump qui bloquant l'ORD de l'ONU, ou de Moscou qui empêchait certaines interventions humanitaires en Syrie grâce à son droit de veto au Conseil de sécurité.

\*

II- Un niveau de contrainte à relativiser au regard des nombreux atouts de la politique étrangère française et des projets engagés pour endiguer le déclassement de la France

A) Les atouts divers de la politique extérieure de la France au service de sa puissance et de son influence, qui limitent ses contraintes

L'héritage historique de la France lui procure un certain nombre d'avantages cruciaux. D'une part, son histoire coloniale, bien qu'elle est avec des relations bilatérales complexes surtout sur des sujets mémoriels comme avec Alger ou Togo, permet aujourd'hui à la France de garder à la fois une influence en Afrique grâce en partie à la Francophonie, mais aussi de disposer d'un espace maritime extrêmement vaste, jusqu'à l'Océanie. D'autre part, la signature de l'accord de l'Entente de Gaule à Yalta et Postdam a permis à la France d'obtenir une place au Conseil de sécurité, puis de se doter de la dissuasion nucléaire. Ces atouts qui font que peu parlent de la France "le braconnier de la guerre froide"

lui permettent aujourd'hui de garder son rang "par la force des choses".

En outre, elle a au contraire de nombreux avantages, parfois aussi dont elle a hérité, mais qu'elle a su entretenir, voire développer. C'est le cas de son réseau diplomatique, qui étend ses leviers d'influence partout dans le monde. Cela contraste par exemple avec celui du Royaume-Uni, pays <sup>3<sup>e</sup> au monde</sup> comparé à la France par bien des regards, qui est aujourd'hui sensiblement plus limité. C'est aussi le cas de son aide publique au développement, aux alentours désormais de 0,7% du PIB, un atout par rapport à la Russie qui tente par exemple de contester l'influence français en Afrique de l'Ouest. On peut aussi citer la force de son armée (3<sup>e</sup> armée d'Europe) qui constitue un argument doux et une garantie de défense ; ou ses services de renseignement. La DGSE fait figure, y compris aux yeux de partenaires étrangers, d'un des trois ou quatre meilleurs services de renseignement au monde si part ses capacités de renseignement humain et ses capteurs technologiques élaborés. Son industrie de défense (exposition du Rafale ou du Caesar) et ses grands groupes (aéronautique, automobile, luxe, hôtellerie) sont également des instruments de rayonnement soulignant son classement relatif.

B) à l'improviste de poursuite des efforts d'adaptation afin de conserver des leviers dans la conduite de la politique étrangère française face aux défis du futur

En matière de薰iment de sa diplomatie économique, la France s'est dotée progressivement d'institutions et de politiques d'intelligence économique afin d'endiguer la perte d'influence de ses grands groupes. L'ANSI, la DGSI ou la DRSD veulent désormais acti-

vement aux menaces étrangères contre nos entreprises à l'étranger. Elle s'est également renforcé dans ce but avec la loi Copim 2. Afin de renforcer son influence en Afrique le chef de l'Etat et la DAOI du ministère des Affaires étrangères ont développé une stratégie visant à créer des liens entre les sociétés civiles et les PTT français avec les partenaires étrangers. Cette politique a pour but de renforcer ces liens et donner une image meilleure de la France en Afrique, que celle qu'inspiraient jusque-là les grands entreprises françaises comme Total.

La diplomatie française a particulièrement investi le chant multilatéral ces dernières années, notamment sur les questions climatiques (COP 21 puis "One planet summit"). De surcroît, la France doit de ne pas être contrainte par ses niveaux de puissance à laisser certaines régions, à vivre des zones stratégiques comme les Balkans ou l'Afrique de l'Est.

Toutefois, ces avancées ne suffisent pas à faire face à des enjeux globaux titanesques tels que la crise environnementale, le défi de nourrir 9 à 10 milliards d'hommes humains d'ici 2050. La France doit encore faire davantage pour le climat, notamment en utilisant le concept "à la carte" qu'elle a déjà promu à l'échelle de l'UE, désormais à l'échelle internationale pour faire avancer les Etats de bonne volonté pour atteindre plus vite la neutralité carbone et de poser le protocole de Kyoto aujourd'hui bloqué.

Elle pourrait aussi, en plus de la coopération franco-allemande développer le partenariat avec l'Italie avec laquelle elle partage beaucoup d'intérêts à l'étranger.

an 1

N°

... 1...

La France doit ainsi pour sauver la dynastie  
mieux encadrer afin de conserver les moyens de sa  
puissance et de son influence et faire face sans trop de  
contraintes aux défis du ~~XXI~~ <sup>XXI</sup>ème siècle. La crise  
économique et le retour de la conflictualité  
nécessitent ainsi de grandes marges de manœuvre.